

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/03/20/2020040927/justel>

Dossier numéro : 2020-03-20/11

Titre

20 MARS 2020. - Décret portant assentiment à l'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif aux services aériens, fait à Bruxelles le 4 octobre 2009

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 06-04-2020 page : 24690

Entrée en vigueur : 16-04-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). L'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif aux services aériens, fait à Bruxelles le 4 octobre 2009, sortira son plein et entier effet.

[Art. 3](#). Les modifications de l'annexe de l'accord adoptées en application de l'article 20, alinéa 2, de l'accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique et le gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif aux services aériens et de son annexe, faits à Bruxelles le 4 octobre 2009, sortiront leur plein et entier effet.